

## AVIS D'ÉLECTION ÉQUIPE LOCALE SPSQ Hôpital Sainte-Monique

LA PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE POUR L'ÉLECTION DE L'ÉQUIPE LOCALE SPSQ  
EST DU 22 MARS AU 5 AVRIL 2016 INCLUSIVEMENT.

LES POSTES EN ÉLECTION SONT :

- **AGENTE SYNDICALE**
- **RESPONSABLE INFIRMIÈRE (SIÈGE EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉ)**
- **RESPONSABLE INFIRMIÈRE AUXILIAIRE (SIÈGE EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉ)**

Au chapitre XIV des règlements locaux, il est prévu à l'article 13 : Élection de l'équipe locale, que la période de mise en candidature est d'au moins 15 jours et un membre peut poser sa candidature à plus d'un poste sous réserve des dispositions prévues à l'alinéa 2) de l'article 14. S'il y a une seule candidature à un poste, la candidate est élue par acclamation. S'il y a plus d'une candidature à un poste, il y aura élection à scrutin secret le **6 avril 2016** lors de l'assemblée générale des membres.

Vous devez acheminer votre mise en candidature (coupon ci-dessous) au secrétariat du SPSQ à l'attention de Jean-Denis Savard, secrétaire-trésorière au comité exécutif du SPSQ, 8155, 1<sup>re</sup> Avenue, Québec (Québec) G1G 4B8, ou par télécopieur au 1 877 628-0221, **au plus tard le 5 avril 2016**.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le secrétariat du SPSQ au 1 800 463-4566.

*Jean-Denis Savard*

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE AU COMITÉ EXÉCUTIF

### Équipe locale SPSQ – Hôpital Sainte-Monique

Je désire poser ma candidature au(x) poste(s) suivant(s) :

- **AGENTE SYNDICALE**
- **RESPONSABLE INFIRMIÈRE (SIÈGE EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉ)**
- **RESPONSABLE INFIRMIÈRE AUXILIAIRE (SIÈGE EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉ)**

Nom : \_\_\_\_\_

Titre d'emploi : \_\_\_\_\_

Établissement : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Appuyée par : \_\_\_\_\_

Appuyée par : \_\_\_\_\_

Lettres moulées : \_\_\_\_\_

Lettres moulées : \_\_\_\_\_

N. B. Les personnes qui appuient votre mise en candidature doivent être membres en règle du syndicat SPSQ à l'Hôpital Sainte-Monique.